

# Nouvelle construction / Agrandissement Commercial - Industriel

## DOCUMENTS À FOURNIR

### **Plan d'implantation**

Ce plan fait à l'échelle doit illustrer la localisation et les dimensions au sol du nouveau bâtiment.

### **Plan du stationnement**

Idéalement à partir d'une copie de votre certificat de localisation ou d'un plan fait à l'échelle, ce plan doit contenir les informations suivantes :

- La localisation de chacune des cases de stationnement
- Dimension des cases de stationnement
- Dimension des allées de circulation
- Distance entre l'aire de stationnement et les limites du terrain
- Identification des entrées charretières et leur dimension
- Indiquer s'il y aura du drainage

### **Gestion de l'eau de surface**

Plan nous montrant l'aménagement ou le système qui sera utilisé pour permettre la rétention des eaux de pluie rencontrant une récurrence d'une fois dans 100 ans.

### **Aire d'entreposage extérieur**

Si vous prévoyez entreposer ou étaler des produits à l'extérieur, un plan fait à l'échelle devra nous illustrer :

- L'emplacement exact sur le terrain utilisé à cette fin
- La nature de l'entreposage ou de l'étalage
- La hauteur totale de l'entreposage extérieur
- Indication à l'effet qu'il y aura ou non une clôture

### **Plan de construction**

La Loi sur les architectes nous oblige à exiger que les plans du bâtiment soient signés et scellés par un architecte si la superficie de plancher excède 300 mètres carrés (3 229 P.C.).

- Plan d'aménagement intérieur : le plan de construction nous indiquera la dimension de chacune des divisions, l'utilisation de ces pièces.
- Plan des élévations : ce plan nous montrera de quoi aura l'air le bâtiment une fois construit vu de l'extérieur et ce, pour chaque façade du bâtiment à partir du niveau du terrain et ce jusqu'au sommet du toit. Le tout doit inclure les dimensions et hauteurs pertinentes.

### **Plan des fondations**

La Loi sur les ingénieurs nous oblige à exiger que les plans des fondations soient signés et scellés par un ingénieur.